

REGLEMENT 2025

RIMBAUD CITY TRAIL - Règlement complet 2025

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Athlétic Bélair Club / Ville de Charleville Mézières
Page Facebook
BOCQUET Alexandre
+33 (0)6 74 67 63 71

ARTICLE 2 - DEFINITION DE L'EPREUVE

Le **RIMBAUD CITY TRAIL (RCT)** est un trail urbain de 16km et 250m de D+ tracé à 100% au cœur de la ville de Charleville-Mézières.

Le Départ et l'Arrivée se font sur la place de l'Hôtel de Ville de Mézières. Le parcours emprunte les rues, voies, sentiers, lieux atypiques et espaces herborisés de la cité.

Le parcours est entièrement balisé, les participants devront respecter le code de la route et sur une très grande majorité du tracé emprunter les trottoirs.

La **RANDO RIMBAUD de Place en Place** est une marche commentée de 8km au cœur de la ville.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT

Chaque concurrent s'engage à :

- respecter l'environnement traversé, ne rien jeter
- pointer à tous les postes de contrôle
- signaler leur abandon à l'organisation
- porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
- aider un autre coureur en difficulté
- se soumettre aux contrôles anti-dopage
- les chiens ne sont pas admis ni sur le trail, ni sur la marche.

ARTICLE 4 - BARRIERE HORAIRES

Le temps maximal par épreuve, pour être classé, est fixé à 3h30, toutes pauses comprises. Les concurrents ne seront plus classés au-delà de ces délais.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

Conformément à la [Réglementation Running 2024](#) établie par la FFA, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Personnes mineures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- D'un [questionnaire de santé](#) : l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un [questionnaire relatif](#) à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- Personnes majeures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») [PPS.athle.fr](https://pps.athle.fr) mis en place par la FFA .

Le concurrent doit remplir les conditions d'âge minimum (voir article 6)

Les athlètes étrangers, sont soumis aux mêmes règles.

ARTICLE 6 - ÂGE MINIMUM

RCT 16km (D+ 250m)

Né(e) en 2007 et avant (18ème année).

Rando Rimbaud de Place en Place 8km

Ouvert à tous

ARTICLE 7 – TARIFS ET INSCRIPTIONS

Rimbaud City Trail :

Inscriptions du Vendredi 18 Octobre 2024 à 12h00 au Vendredi 17 Janvier 2025 à 20h sur le lien suivant :
« Mettre le lien »

Tarifs :

15€ (dossard + lot finisher) du 18/10/24 12h au 01/01/25 à 18h

20€ (dossard + lot finisher) du 01/01/25 18h au 17/01/25 à 20h

25€ (dossard + lot finisher) pour les inscriptions sur place dans la limite des places disponibles (800 dossards).

Rando Rimbaud de Place en Place :

Inscriptions du Vendredi 18 Octobre 2024 à 12h00 au Vendredi 17 Janvier 2025 à 20h sur le lien suivant :
« Mettre le lien »

Tarifs :

5€ (pass randonneur + lot finisher) du 18/10/24 12h au 17/01/25 à 20h

7€ (pass randonneur + lot finisher) pour les inscriptions sur place dans la limite des places disponibles (100 places).

100 dossards pour les marcheurs 10km

Option Repas :

Chaque participant (Trail ou marche) a la possibilité lors de son inscription de réserver un ou plusieurs repas « spécialités Ardennaises » dans la limite des 400 repas mis en vente au tarif de 14€.

Repas à prendre sur place sous chapiteau après l'arrivée entre 20h et 23h.

Réservation impossible après le 10 janvier 2025 20h.

ARTICLE 8 – RAVITAILLEMENT

Sur le RCT, deux ravitaillements (solide + liquide) seront proposés aux participants au KM 9,5 et à l'Arrivée.

Pour la Rando Rimbaud de Place en Place, un ravitaillement (solide + liquide) proposé aux participants à l'Arrivée.

Pas de gobelet plastique jetable sur les ravitaillements. Tous les participants (trail/marche) doivent emporter leur gobelet personnel.

ARTICLE 9 – CATEGORIES ET RECOMPENSES

La restitution du dossard « réutilisable » permettra à chaque concurrent de recevoir son lot et son diplôme finisher. L'envoi du diplôme se fera par mail (veillez à fournir les informations adéquates lors de votre inscription).

Le RCT est une course avec classement mais sans Podium.

Chaque finisher est susceptible d'être tiré au sort pour porter une récompense spéciale à retirer sur place le soir même.

Les récompenses seront culturelles et gastronomiques en rapport avec notre patrimoine local.

ARTICLE 10 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage de l'épreuve est réalisé par une société prestataire. Ce chronométrage sera la seule référence officielle.

Les résultats sont diffusés en temps réel « mettre le lien » (sous réserve de 4G sur le lieu du chronométrage). Il n'y aura pas d'affichage des résultats sur place.

Les réclamations peuvent se faire pendant 24h après la course.

ARTICLE 11 - POSTES DE CONTROLE, SECURITE ET ASSISTANCE

Un poste de secours sur la zone de départ/arrivée de la course.

L'assistance est confiée par délégation à une association de 1er secours dûment agréée par la préfecture. Un médecin est présent sur la zone départ/arrivée.

ARTICLE 12 - ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard et prévenir la cellule abandon.

ARTICLE 13 – ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

La responsabilité de l'organisateur sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, ou pour dégradation ou non respect du milieu naturel.

ARTICLE 14 – MODIFICATION DU PARCOURS

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

ARTICLE 15 – ANNULATION

En cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, la course pourra être annulée. Les concurrents seront remboursés d'une partie du montant de l'inscription.

ARTICLE 16 - REMBOURSEMENT

Quel que soit le motif d'annulation par le concurrent avant le 10 janvier 2025 à 20h, celui-ci pourra prétendre à un remboursement à hauteur de 50% des frais engagés (hors frais bancaires et de plateforme). Passée cette date aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

ARTICLE 17 - DROIT A L'IMAGE

Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel dans le cadre du RCT.

ARTICLE 18 - REMISE DES DOSSARDS / HORAIRES DEPART

Les Dossards et les pass randonneurs sont à retirer le jour J de 16h à 17h30 à la salle du Château, 4 Rue du Château 08000 Charleville- Mézières (à proximité de l'Hôtel de ville).

RCT : 18h départ groupé de la Place de l'Hôtel de Ville

Rando Rimbaud de Place en Place : départs échelonnés à partir de 16h30 et jusqu'à 18h

ARTICLE 19 - PARKING

L'accès à la zone de départ et de retrait des dossards sera restreint, les concurrents pourront se garer sur ces différents lieux :

Parking Picasso :

<https://www.google.com/maps/place//data=!4m2!3m1!1s0x47ea11ffaef45dc3:0xa6ef8eb3ef1c31b8?sa=X&ved=1t:8290&ictx=111>

Parking Voltaire :

<https://maps.google.com/maps?hl=fr&gl=fr&um=1&ie=UTF-8&fb=1&sa=X&ftid=0x47ea0f954ca2961f:0x415b1d1b36e6e74a>

<https://maps.google.com/maps?hl=fr&gl=fr&um=1&ie=UTF-8&fb=1&sa=X&ftid=0x47ea0e04d0843681:0xee407b98966a4da7>

Place Saint Julien :

<https://q.co/kgs/CdTQ3DD>

Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.